



Fiche de retenue d'impôt 2012 pour personnes physiques résidentes (demande en établissement)

(à remplir individuellement par chacun des contribuables disposant d'au moins un emploi ou une pension)

signalétique

	contribuable demandeur	contribuable conjoint
nom	<input type="text"/> 1	<input type="text"/> 2
prénom	<input type="text"/> 3	<input type="text"/> 4
date de naissance / n° d'identification personnel	<input type="text"/> 5 année mois jour	<input type="text"/> 6 année mois jour
type d'activité (salarié, pensionné, etc.)	<input type="text"/> 7	<input type="text"/> 8
téléphone (accessible le jour)	<input type="text"/> 9	<input type="text"/> 10
domicile ou séjour habituel au début de l'année 2012		
rue et numéro	<input type="text"/> 11	<input type="text"/> 12
code postal et localité	<input type="text"/> 13	<input type="text"/> 14
pays	<input type="text"/> 15	<input type="text"/> 16
domicile ou séjour habituel à partir du (à indiquer uniquement en cas de changement)		
à partir du	<input type="text"/> 17	<input type="text"/> 18
rue et numéro	<input type="text"/> 19	<input type="text"/> 20
code postal et localité	<input type="text"/> 21	<input type="text"/> 22
pays	<input type="text"/> 23	<input type="text"/> 24

(les fonctionnaires CE indiquent le pays de résidence avant leur nomination)

<input type="checkbox"/> célibataire	} depuis le: <input type="text"/> 25	<input type="checkbox"/> séparé(e)	} le: <input type="text"/> 26
<input type="checkbox"/> marié(e)		<input type="checkbox"/> en vertu d'une dispense de la loi	
<input type="checkbox"/> divorcé(e)		<input type="checkbox"/> en vertu d'un jugement de séparation de corps	
<input type="checkbox"/> veuf / veuve		<input type="checkbox"/> en vertu d'une dispense de l'autorité judiciaire	

(en cas de divorce, les pièces à l'appui du jugement ou de la dispense doivent être jointes lors d'une 1ère demande)

réservé à l'Administration

1. avant l'application du barème d'impôt la rémunération est à diminuer de:	décision du _____			
	code	par an	par mois	par jour
		€	€	€
		€	€	€
		€	€	€
		€	€	€

cette modération est valable sauf révocation du _____ au _____ 20 _____

2. la demande est rejetée - partiellement - notification de la décision avec indication des voies de recours

3. fiche de retenue: remise - expédiée à:

4. à classer

R.T.S. _____

(paraphe)

enfants faisant partie du ménage du contribuable (n'entrent pas en ligne de compte les enfants faisant partie du ménage du contribuable, qui ont des descendants et habitant à la même adresse)

à remplir en cas de demande d'obtention du crédit d'impôt monoparental et / ou de la classe d'impôt 1a

nom et prénom de l'enfant	date de naissance / n° d'identification personnel	montant mensuel des allocations ¹⁾	spécification de la formation professionnelle
a) enfants âgés de moins de 21 ans au 1.1.2012 ou nés en cours de l'année 2012			
27	28	29	
30	31	32	
33	34	35	
36	37	38	
b) enfants âgés d'au moins 21 ans au 1.1.2012 et poursuivant de façon continue des études de formation professionnelle ²⁾			
39	40	41	42
43	44	45	46
47	48	49	50
c) enfants âgés d'au moins 21 ans au 1.1.2012 jouissant de l'allocation familiale continuée (enfants handicapés ou infirmes) ³⁾			
51	52	53	

1) ⁵⁴ Demande en obtention du crédit d'impôt monoparental. La colonne "montant mensuel des allocations" doit être remplie. Par allocations, il convient de comprendre les rentes alimentaires, le paiement des frais d'entretien, d'éducation et de formation professionnelle, etc. Les rentes-orphelins et les prestations familiales (allocations familiales, boni pour enfant, etc.) n'entrent pas en ligne de compte. Si les allocations en faveur d'un enfant dépassent le montant mensuel de 285 € ou le montant annuel de 3.420 €, aucun crédit d'impôt monoparental n'est dû. En cas de pluralité d'enfants et d'allocations, le montant le plus faible des allocations par enfant sera pris en considération pour déterminer le cas échéant la réduction du crédit d'impôt.

2) Un certificat de scolarité doit être joint pour les enfants âgés de 27 ans et plus

3) Le montant mensuel de l'allocation familiale continuée doit être indiqué dans la case 53. Les enfants jouissant de l'allocation familiale continuée allouée aux enfants handicapés ou infirmes en vertu de la loi concernant les prestations familiales sont censés faire partie du ménage du contribuable, même lorsqu'ils séjournent passagèrement ou définitivement ailleurs pour une raison autre que celle d'une occupation essentiellement lucrative.

emploi / pension (rubrique à remplir obligatoirement)

- ⁵⁵ **occupation auprès d'un employeur à un seul lieu de travail**
indiquer l'employeur, la commune du lieu de travail, depuis le (JJ/MM), jusqu'au (JJ/MM)
- ⁵⁶ **occupation auprès d'un employeur à différents lieux de travail** (remplir une ligne par lieu de travail):
indiquer l'employeur, la commune, depuis le (JJ/MM), jusqu'au (JJ/MM), la fréquence (jours/semaine, jours/mois)
- ⁵⁷ **occupation auprès de plusieurs employeurs** (remplir une ligne par employeur):
indiquer l'employeur, la commune, depuis le (JJ/MM), jusqu'au (JJ/MM), la fréquence (jours/semaine, jours/mois)

nom et matricule de l'employeur	commune du lieu de travail	depuis le	fréquence
58	59	60	jour(s) <input type="checkbox"/> par semaine <input type="checkbox"/> par mois ⁶¹
62	63	64	jour(s) <input type="checkbox"/> par semaine <input type="checkbox"/> par mois ⁶⁵
66	67	68	jour(s) <input type="checkbox"/> par semaine <input type="checkbox"/> par mois ⁶⁹

⁷⁰ **bénéficiaire d'une pension**
indiquer le nom de la caisse de pension

	71
--	----

Le(la) soussigné(e) certifie l'exactitude des données ci-dessus fournies.

_____ , le _____

signature(s)

Les salariés et les pensionnés, ayant habité ou habitant la Ville de Luxembourg après le 30 septembre 2009 (ou leurs conjoints, sans distinction d'adresse), doivent envoyer le présent formulaire, ainsi que les pièces à l'appui mentionnées dans les rubriques concernées au bureau d'imposition RTS Luxembourg 2.

Bureau d'imposition RTS Luxembourg 2

18, rue du Fort Wedell

L-2982 Luxembourg

tél.: 40800-1